

ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU
ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU
11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS
D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande introduite par : **MATGRAX EVENT ASBL**
ayant son siège social à **6690 VIELSALM, Rue Général Jacques, 15 bte 1**

en vue d'obtenir un **PERMIS UNIQUE**

pour : **L'exploitation d'un circuit permanent pour motos tout terrain thermiques et électriques, l'organisation d'entraînements 1 jour sur 2 et de compétitions.**

à : **4990 LIERNEUX, Rue Marcadènes au lieu-dit « Les Longs Sarts », sur parcelles cadastrées 1^{ère} Division, Section E, n° 1265F, 1264L, 1264N, 1264M, 1258C, 1257E, 1240D, 1232X2, 1232V2, 1232Z2, 1232Y2, 1232G, 1232H.**

Les Bourgmestres des communes impactées par le projet portent à la connaissance de la population qu'une **nouvelle enquête publique** est ouverte relative à la demande susmentionnée. Celle-ci fait suite à une non-conformité des modalités d'affichage énoncées à l'article D.29-7. § 1er du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement pour l'enquête publique qui s'est déroulée du 24.10.2022 au 23.11.2022

Les réclamations déjà formulées lors de l'enquête publique du 24.10.2022 au 23.11.2022 seront prises en compte dans l'enquête actuelle.

| Date d'affichage de l'avis | Date d'ouverture de l'enquête | Lieu, date et heure de clôture de l'enquête | Les observations écrites peuvent être adressées à |
|----------------------------|-------------------------------|---|---|
| Mardi 29 novembre 2022 | Lundi 05 décembre 2022 | Lierneux Le mercredi 11 janvier 2023 à 12h00 | Collège communal de Lierneux Rue du Centre 80 - 4990 Lierneux |
| Mardi 29 novembre 2022 | Lundi 05 décembre 2022 | Vielsalm Le mercredi 11 janvier 2023 à 12h00 | Collège communal de Vielsalm Rue de l'Hôtel de Ville 5 – 6690 Vielsalm |

Selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1er du Code de l'Environnement, les délais d'enquête sont suspendus, dans le cas présent, du 26 décembre 2022 jusqu'au 1er janvier 2023 inclus.

Le dossier de demande de permis et l'étude d'incidences peuvent être consultés à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête.

Lierneux : Consultable du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12h, le lundi, mercredi et vendredi de 13h00 à 16h00 à l'administration communale. Sur rendez-vous (à demander au moins vingt-quatre heures à l'avance au 080/42 96 36) le lundi de 16 h à 20 h. Personne de contact : Mme Harten – par mail : planification.prevention@lierneux.be – par téléphone : 080/42 96 36

Vielsalm : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, le mardi et mercredi de 13h30 à 16h00 à l'administration communale. Sur rendez-vous prit au moins vingt-quatre heures à l'avance les samedis 17 décembre 2022 et 7 janvier 2023 au matin au 080/29.28.13. Personne de contact : Mme Dethier – par mail : annick.dethier@vielslam.be – par téléphone : 080/29.28.13.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Elles peuvent être envoyées par télécopie, courrier électronique, courrier ordinaire ou encore être remises directement à la commune.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie seront datés et signés ; ceux par courrier électronique seront clairement identifiés et datés.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous, par l'agent communal délégué à cet effet.

Des renseignements techniques sur le projet peuvent être obtenus auprès :

- du demandeur
- du Fonctionnaire-Délégué, Service Public de Wallonie, DGATLP, Direction de Liège 2, Montagne Ste-Walburge, 2 à 4000 LIEGE (tél. 04/224.54.01)
- du Fonctionnaire-Technique, Service Public de Wallonie, DGRANE, Département des Permis et Autorisations, Montagne Ste-Walburge, 2 à 4000 LIEGE (tél. 04/224.54.11).